

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 1<sup>e</sup> mai 2017 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy  
M. Paul Audet  
Mme Lise Gosselin

M. Gilles Deshaies  
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **2017-05-114 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

#### **2017-05-115 Adoption de l'ordre du jour du 1<sup>e</sup> mai 2017**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> mai 2017

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 3 avril 2017 (Séance ordinaire)

Résolution: Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017 (Séance ordinaire)

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 3 avril 2017 (extraordinaire)

Résolution: Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017 (extraordinaire)

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution : Assemblée de consultation publique

Adoption du second projet de règlement numéro 227-2017

Avis de motion : Règlement : 2017-RM-SQ-1 (alarme)

Avis de motion : Règlement 2017-RM-SQ-2 (colportage)

Avis de motion : Règlement 2017-RM-SQ-4 (animaux)

Avis de motion : Règlement 2017-RM-SQ-5-6 (nuisance)

Avis de motion : Règlement 2017-RM-SQ-7 (circulation)

Élaboration des plans et devis : Ponceaux du rang A

Demande de subvention : Programme amélioration du réseau routier

Réforme cadastre :Rang 12 : Proposition de la Paroisse de Disraeli

Travaux de voirie : Gravier et niveleuse

Dépôt d'une demande de l'Association des riverains du Chemin Létourneau

Suivi : Certificat d'autorisation Ministère de l'Environnement.

Cours d'eau lot 36-partie du Rang Un

Suivi : Mise en demeure de border

Octroi d'une subvention : Emploi étudiant

Nomination des patrouilleurs nautiques

Suivi : Dossier garage municipal

Demande de don : Gala Méritas

Participation du Souper des Municipalités

Offre de Services Sanitaires Denis Fortier: Gros rebuts

Demande du Comité des loisirs

Achat de coupe-herbe

Bulletin municipal : Journal le Messenger

Résolution : Paiement des comptes du 4 avril au 1<sup>er</sup> mai 2017

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

#### **2017-05-116 Dispense de lecture du procès-verbal du 3 avril 2017**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

#### **2017-05-117 Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017, avec le changement suivant : A la résolution numéro 2017-04-86, nous aurions dû lire « majoritairement » au lieu « d'unanimement ».

Adoptée.

#### **2017-05-118 Dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2017**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2017, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

#### **2017-05-119 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2017**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2017.

Adoptée.

#### **CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

#### **2017-05-120 Achat du livre du 150<sup>e</sup> de Disraeli**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de se procurer un livre du 150<sup>e</sup> de Disraeli, au coût de 50\$.

Adoptée.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **2017-05-121 Résolution : Assemblée de consultation publique**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que le conseil confirme qu'il y a eu une assemblée de consultation publique pour l'adoption des règlements de zonage et de construction lundi, le 1<sup>er</sup> mai 2017, à 18 h.

La seule modification apportée pour l'adoption des projets de règlement est un changement de date dans le règlement de zonage 227-2017. A l'article 8.8.3.2, on devra lire : « 15 mai au 15 octobre » au lieu du « 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre ».

Adoptée.

### **2017-05-122 Adoption du second projet de règlement numéro 227-2017**

Attendu que le règlement de zonage numéro 204-2013 de la municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Attendu que le conseil juge opportun d'amender ledit règlement numéro 204-2013, afin d'y apporter des modifications telles que :

- Préciser qu'une habitation saisonnière ne contient qu'un seul logement;
- Préciser qu'un terrain ne peut être occupé que par un seul bâtiment principal;
- Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la zone Ve même s'il n'y a pas de bâtiment principal;
- Réglementer l'utilisation des conteneurs sur les terrains;
- Remplacer l'article sur les clôtures et haies en cour avant;
- Ajouter des dispositions relatives aux roulotte saisonnières dans les zones Va et VB;
- Ajouter la notion de triangle de visibilité pour les terrains d'angle;

Attendu qu'il y a lieu de corriger certaines erreurs cléricales;

Attendu que le conseil souhaite agrandir la zone Va à même la zone Vb sur le chemin Benoît-Giguère;

Attendu le dépôt d'un avis de motion le 3 avril 2017;

Attendu que le premier projet a été adopté le 3 avril 2017;

Attendu la tenue de l'assemblée de consultation publique qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai à 18 h;

Attendu que les élus ont reçu copie dudit règlement;

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'adopter le second projet numéro 227-2017 amendant le règlement de zonage numéro 204-2013 avec modification, savoir : à l'article 8.8.3.2 on devra lire : 15 mai au 15 octobre au lieu du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

Adoptée

**2017-05-123 Avis de motion: Règlement numéro 2017-RM-SQ-1**

Règlement concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec.

Le conseiller, M. Paul Audet donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 2017-RM-SQ-1, règlement concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec, soit adopté.

Les élus déclarent avoir obtenu copie et lu ledit règlement avant cette séance.

Adoptée.

**2017-05-124 Avis de motion: Règlement numéro 2017-RM-SQ-2**

Règlement sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

La conseillère, Mme Lise Gosselin donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 2017-RM-SQ-2, règlement sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec, soit adopté.

Les élus déclarent avoir obtenu copie et lu ledit règlement avant cette séance.

Adoptée.

**2017-05-125 Avis de motion: Règlement numéro 2017-RM-SQ-4**

Règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

Le conseiller, M. Gilles Deshaies donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 2017-RM-SQ-4, règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec soit adopté.

Les élus déclarent avoir obtenu copie et lu ledit règlement avant cette séance.

Adoptée.

**2017-05-126 Avis de motion: Règlement numéro 2017-RM-SQ-5-6**

Règlement concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

Le conseiller, M. Jean-François Roy donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 2017-RM-SQ-5-6, règlement concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec, soit adopté.

Les élus déclarent avoir obtenu copie et lu ledit règlement avant cette séance.

Adoptée.

**2017-05-127 Avis de motion: Règlement numéro 2017-RM-SQ-7**

Règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Le conseiller, M. Gaétan Lapointe donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 2017-RM-SQ-7, règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec soit adopté.

Les élus déclarent avoir obtenu copie et lu ledit règlement avant cette séance.

Adoptée.

**2017-05-128 Élaboration des plans et devis : Ponceaux du Rang A**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement que les élus confirment qu'ils mandatent la directrice générale à déposer au ministère des Transports, les plans et devis pour le remplacement de deux ponceaux dans le Rang A, ainsi que l'amélioration de l'embouchure du ponceau à l'intersection du Rang 12 et du Chemin Giroux.

Ces documents réalisés par SNC Lavalin seront transmis au ministère des Transports, pour approbation, afin de pouvoir obtenir ensuite une subvention pour la réalisation des travaux.

Une fois l'examen par le ministère conclu, nous aurons la réponse relativement à notre demande de subvention pour la réalisation des travaux, dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau local.

Adoptée.

**2017-05-129 Demande de subvention : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de présenter une demande de subvention au député Ghislain Bolduc dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Les travaux visés par cette demande sont du rechargement de gravier, reprofilage de fossés et de remplacement des ponceaux de traverse.

Les rangs ciblés sont : 9 & 10, B & C, Rang 12, Rang A, Rang 3 Stratford

Le coût des travaux projetés s'élève à 40,000 \$, une demande de subvention de l'ordre de 25 000 \$ est demandée.

La directrice générale est mandatée pour signer le formulaire de demande et le transmettre au député Monsieur Bolduc.

Adoptée.

**2017-05-130 Réforme cadastre : Rang 12 : Proposition de la Paroisse de Disraeli**

Attendu que par le dépôt de la réforme cadastrale, nous apprenons qu'une section du Rang 12, à partir de la route 263, est une propriété conjointe de la Paroisse de Disraeli et la Municipalité de Ste-Praxède;

Attendu que la Paroisse de Disraeli songe à paver une longueur dudit rang, à partir de la route 263, pour améliorer les nids de poule récurrents à cette intersection;

Attendu que la paroisse de Disraeli nous informe que Pavage Centre Sud estime le coût du pavage sur une longueur de 15 mètres par 6 mètres de largeur à 4875\$;

Attendu qu'il serait peut-être opportun de réaliser ces travaux sur une longueur allant jusqu'à 30 mètres;

Attendu que les dépenses devraient être assumées à frais communs entre la Paroisse de Disraeli et la Municipalité de Ste-Praxède;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède est d'accord pour participer selon un budget de 5000 \$ maximum pour les travaux de pavage requis pour l'intersection de la route 263 et du rang 12.

Adoptée.

### **2017-05-131 Travaux de voirie : Gravier et niveleuse**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur à louer l'équipement nécessaire pour procéder au nivelage des rangs principaux.

Aussi, M. Bellavance est autorisé à se procurer des voyages de gravier 0-1/2 chez M. Labrecque Inc. pour le faire étendre aux endroits appropriés.

Les endroits ciblés pour le rechargement de gravier devront être préalablement autorisés par le maire Daniel Talbot.

Adoptée.

### **2017-05-132 Demande de l'Association des riverains du Chemin Létourneau (section privée)**

Attendu la demande de l'Association des riverains du Chemin Létourneau;

Attendu que par cette demande, les membres de l'association souhaitent, qu'en plus des voyages et épandage de gravier habituellement consentis par la municipalité, que le conseil contribue aux travaux de changement deux ponceaux de traverse et à du reprofilage de fossés, sur une longueur d'un kilomètre;

Attendu que le secteur ciblé par les travaux demandés est la section privée du Chemin Létourneau;

Attendu que, selon l'article 70 de la loi sur les compétences municipales, une municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public;

Attendu que les travaux de changement de ponceaux et de reprofilage ne sont pas des travaux d'entretien;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Approuvé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement que le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de l'Association des riverains du Chemin Létourneau, tel que présentée, puisque le pouvoir discrétionnaire du conseil, selon l'article 70 de la loi sur les compétences municipales, vise des travaux d'entretien.

Cependant, la décision concernant le gravier sur la section privée, sera soumise à la prochaine séance du conseil.

Adoptée.

### **Suivi : Certificat d'autorisation Ministère de l'Environnement**

Une vérification a été faite ce jour auprès de la MRC pour savoir si la demande de certificat d'autorisation était prête à être acheminée au ministère de l'Environnement dans le dossier des travaux du cours d'eau tributaire du Ruisseau Jackman, lot 36-partie.

Par courriel, M. Rémy Fluet, de la MRC confirme à la Municipalité qu'il est toujours en attente du document de consentement demandé le 14 mars 2017 à Me Caron, procureur de Ferme Rémavie.

Une fois ce document reçu, la demande de certificat d'autorisation pourra être transmise au ministère de l'Environnement par la MRC. La directrice générale demande aux élus s'ils souhaitent que le chèque soit émis à l'avance.

### **2017-05-133 Émission du chèque : Frais de demande du certificat d'autorisation**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement que le conseil ne souhaite pas que le chèque de 3 274\$ couvrant les frais de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement soit émis dès maintenant, dans le dossier de travaux du cours d'eau tributaire du Ruisseau Jackman, longeant les propriétés de Ferme Rémavie et de la Municipalité de Ste-Praxède.

Les élus souhaitent que tout le dossier soit complet afin d'autoriser la directrice générale et le maire à émettre ce chèque.

Adoptée.

### **Suivi : Mise en demeure de bornage : Section du chemin Giroux**

La directrice générale informe le conseil qu'il n'y a pas de développement dans le dossier de mise en demeure de bornage. L'avocate de la municipalité, Me Gagné avait recommandé un arpenteur-géomètre à Me Caron (procureur de Ferme Rémavie) le 2 septembre 2016. N'étant pas d'accord avec notre proposition, Me Caron a suggéré que l'arpenteur Drolet agisse comme professionnel au dossier. Le conseil municipal a acquiescé et le consentement pour le choix de l'arpenteur Yves Drolet a été signé et transmis à ce dernier en novembre dernier.

Me Odette Gagné a relancé M. Drolet le 11 avril dernier et il n'a pas donné suite.

Ce dossier est donc en suspens.

### **2017-05-134 Octroi d'une subvention : Emploi étudiant**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que les élus sont informés que la municipalité a obtenu une subvention du Gouvernement Fédéral, dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada, pour un emploi de patrouilleur nautique.

L'aide obtenue représente 1576,40 \$. La directrice générale est mandatée pour signer les documents requis à transmettre pour l'acceptation de cette subvention.

Adoptée.

### **2017-05-135 Nomination des patrouilleurs nautiques**

Attendu que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway, et dont une partie du lac se trouve dans le Parc national de Frontenac;

Attendu que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;

Attendu que les règlements appliqués sont le règlement sur les petits bâtiments, le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquelles découlent de la Loi sur la Marine marchande du Canada;

Attendu que suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que les personnes suivantes : Ian-Olivier Roy et Ken Godbout soient nommés inspecteurs municipaux afin qu'ils puissent agir à titre de patrouilleur nautique pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchant à la Loi sur la Marine marchande du Canada.

Adoptée

### **Suivi : Dossier de la construction d'un garage municipal**

Les élus sont informés que la nouvelle procédure d'appel d'offres sur invitation est lancée. L'ouverture des soumissions est prévue pour le 24 mai prochain à 16 h, par l'architecte. Les prix soumis seront déposés au conseil le 5 juin 2017.

### **2017-05-136 Demande de don : Gala Méritas**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'octroyer un don de 50 \$ au Gala Méritas de la Polyvalente de Disraeli.

Adoptée.

### **2017-05-137 Résolution : Participation au Souper des municipalités**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède est l'hôte du Souper des Municipalités qui se tiendra à Ste-Praxède, le 2 juin 2017.

Le coût du billet est fixé à 30 \$ chacun. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement suivant la confirmation des participants.

Adoptée

### **2017-05-138 Offre de Services Sanitaires Denis Fortier: Gros rebuts**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de Services Sanitaires Denis Fortier et de ce fait, demander à notre entrepreneur T.O.R.A. de laisser au centre de tri de Services Sanitaires Denis Fortier, nos gros rebuts ramassés lors des cueillettes du printemps et de l'automne pour l'année 2017.

La municipalité de Ste-Praxède paiera donc la redevance pour ces déchets à Services Sanitaires Denis Fortier, selon un tarif de 107,32 \$ la tonne métrique pour la cueillette du printemps. Le prix de disposition pour l'automne pourrait être modifié selon le prix en vigueur. Le conseil sera avisé s'il y a un changement de tarif pour la cueillette d'octobre prochain.

Adoptée

#### **2017-05-139 Demande du Comité des loisirs**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement d'approuver les noms suggérés par le Comité des loisirs pour identifier le parc municipal ainsi que la salle communautaire située au rez-de-chaussée.

Adoptée

#### **2017-05-140 Achat d'un coupe-herbe**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement d'acheter un coupe-herbe chez Rouleau et frères de Disraeli, au montant de 109,99 \$ plus taxes. Cet accessoire est compatible avec le débroussailleur de la municipalité. Une bobine de fil supplémentaire sera également achetée.

Adoptée

#### **Bulletin municipal : Journal le Messenger**

Les élus sont informés de la possibilité d'utiliser le Journal le Messenger pour la publication de certains avis publics.

Si le conseil souhaite utiliser le bulletin municipal pour la parution des avis publics, il devrait y avoir 8 publications par année.

Lorsqu'un avis public doit être publié dans un journal distribué sur tout le territoire, l'article 437.1 du code municipal le permet.

Les élus évalueront cette possibilité et se positionneront plus tard.

#### **2017-05-141 Résolution : Paiement des comptes au 1<sup>e</sup> mai 2017**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 4 avril au 1<sup>e</sup> mai 2017, laquelle s'élève à 75 198,38 \$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

## **Questions des élus et employés**

Madame Josée Vachon précise que lors de son absence du bureau du 8 au 18 mai prochain, M. Robert Blanchette traitera les demandes de permis en matière d'urbanisme.

## **Questions des personnes présentes**

Monsieur Gilles Gagnon demande plus d'informations concernant les normes concernant les conteneurs.

Madame Guylaine Demers, présidente de l'association des Riverains du Chemin Létourneau questionne le conseil sur la notion d'entretien prévue par la loi sur les compétences municipales.

Monsieur Vital Grimard s'interroge sur le suivi des dossiers d'installations sanitaires et sur la réglementation des entrées privées. Il demande également les largeurs des chemins municipaux suite au dépôt de la réforme. La directrice générale doit rencontrer l'arpenteur-géomètre en charge du dossier du Canton de Price d'ici le mois d'août pour connaître les impacts de la réforme sur les propriétés municipales, s'il y a lieu.

## **2017-05-142 Résolution: Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20 h 40.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*